

Délibérations du conseil municipal

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 2 juillet 2008, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de ROMAGNAT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur François FARRET, Maire, à la suite d'une convocation adressée le 26 juin 2008.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. FARRET, MME BERKANI, M. RITROVATO, MME ROUX, M. BENAY, MME GIRAUD, M. LAUMONT, MME CHAPUT, M. ODOUARD, MME GUERMITE, M. NEVES, MME TAVARES, M. SERPOLAY, MME RATURAS, MM JOACHIN, CRESSEIN, DOR, MME GORCE, MM SUTEAU, SCHNEIDER, MMES GILBERT, ARNAL, M. SIEGRIST, MME DAUPLAT

ÉTAIENT EXCUSES :

**Madame WEISZ-PRADEL qui avait donné procuration à Madame BERKANI
Madame PALLUT qui avait donné procuration à Madame ROUX
Monsieur BOURLIER qui avait donné procuration à Monsieur SUTEAU
Monsieur VAUCLARD qui avait donné procuration à Monsieur SCHNEIDER
Madame MIOCHE**

Les Conseillers présents, au nombre de 24, formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément aux prescriptions du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une secrétaire prise au sein du Conseil.

Mademoiselle TAVARES ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour occuper ces fonctions qu'elle a acceptées.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Statuts de Clermont-Communauté
2. Investissements du CCAS
3. Rapport annuel assainissement
4. Commandements
5. Centre Local d'Information et de Coordination
6. Droit de préemption
7. Intégration de travaux
8. Dénomination de voie
9. Subventions
10. Produits irrécouvrables
11. Travaux d'éclairage public
12. Affaires diverses

Après avoir remercié les membres présents et excusé les absents, Monsieur le Maire met aux voix le compte rendu de la réunion du 4 juin 2008. Ce document est adopté à l'unanimité moins 6 abstentions et Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour.

I – STATUTS DE CLERMONT COMMUNAUTE

Sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité moins 6 contre, le Conseil Municipal approuve la délibération, annexée au présent compte rendu, en date du 30 avril 2008, relative à la modification de l'article 6 des statuts de Clermont Communauté.

II – INVESTISSEMENTS DU CCAS

Sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité moins 6 contre le Conseil Municipal :

- prend acte de ce que le Centre Communal d'Action Sociale de Romagnat souhaite consacrer son capital disponible à l'acquisition de logements à finalité sociale,
- accueille favorablement la demande d'aide à lui adressée par cet Etablissement Public Communal,
- décide de déléguer à l'EPF/SMAF son droit de préemption dans le cadre de cette opération,
- décide, dans ces conditions, d'acquérir les logements recherchés et de les revendre sans délai au CCAS de Romagnat.

III – RAPPORT ANNUEL ASSAINISSEMENT

Sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le rapport, annexé au présent compte rendu, établi par la Lyonnaise des Eaux SUEZ au titre de 2007.

IV – COMMANDEMENTS

Sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Trésorier Principal de Clermont-Ferrand Banlieue à émettre des commandements au-delà du seuil de sept euros, cinquante centimes et à poursuivre par toutes procédures de droit le recouvrement des sommes dues à la Commune de Romagnat.

V – CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION

Sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité moins 6 abstentions, le Conseil Municipal décide de compléter comme suit sa délibération du 9 avril 2008 relative à la désignation de représentants :

18) CLIC :

Suppléante : Madame Nayma **GUERMITE**

VI – DROIT DE PREEMPTION

Sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité moins 6 contre, le Conseil Municipal décide d'exercer son droit de préemption dans le périmètre défini par l'extrait de plan cadastral annexé au présent compte rendu, en vue d'acquérir tous les immeubles bâtis ou non susceptibles de permettre la création de logements sociaux.

Le Conseil Municipal délègue l'exercice de ce droit de préemption à l'EPF/SMAF.

VII – INTEGRATION DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'inscrire les crédits additionnels suivants au budget primitif 2008 :

1) Dépenses d'investissement :

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales
Article 21534.020 – Réseaux d'électrification2 227,99

2) Recettes d'investissement :

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales
 Article 1325.020 – Groupement de collectivités2 227,99

VIII – DENOMINATION DE VOIE

Sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de donner le nom de « Chemin de la Passerelle » à la voie figurant en couleur sur l'extrait de plan cadastral annexé au présent compte rendu.

IX - SUBVENTIONS

1) Sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes dans le cadre du Contrat Educatif Local :

-	FLEP	1 028,00
	o Cirque :	772,00
	o Tennis de table :	256,00
-	Romagnat Gym.....	288,00
-	RTC	192,00
		1 508,00

2) Sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

-	Foyer rural d'Opme	600,00
-	Chant'Opme	200,00
-	Souvenir français	150,00

X – PRODUITS IRRECOUVRABLES

Sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide l'allocation en non valeur des produits suivants :

N o	PIÈCES	REDEVABLE	MONTANT	OBSERVATIONS
1	T 1054/2008	HYARDET Michel	0,30	Montants inférieurs au seuil de recouvrement
2	T 1066/2008	LEMOINE Laurent	0,04	
		TOTAL	0,34	

XI – TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux d'éclairage public suivants :

ECLAIRAGE PUBLIC DIVERS

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme auquel la commune est adhérente.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à :

7 500,00 euros HT

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat intercommunal d'Electricité et de Gaz peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 60% du montant HT et en demandant à la commune une participation égale à 40% de ce montant, majoré de la totalité de la TVA grevant les dépenses, soit :

$$7\,500,00 \times 0,40 + 1\,470,00 = \mathbf{4\,470,00 \text{ euros}}$$

Cette participation sera revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Monsieur le Maire précise que le montant de la TVA pourra être récupéré par la commune par le biais du Fonds de Compensation pour la TVA moyennant la réalisation d'opérations budgétaires d'ordre.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avant-projet des travaux d'éclairage public présenté par Monsieur le Maire,
- de confier la réalisation des travaux au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme,
- de fixer la participation de la commune au financement des dépenses à **4470,00 euros** et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme,
- de prévoir à cet effet les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

XII – AFFAIRES DIVERSES

Monsieur BOURLIER entre en séance à 19 h 50.

❶ Rachat de concession (cimetière paysager) :

Suite à la demande de l'intéressé, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, décide de racheter à compter du 24 juillet 2008, au prix de 443,88 € la concession simple 252/837, non utilisée, vendue pour une période de cinquante ans le 24 mars 2004 au prix de 486,00 € à Monsieur Francisco ALMEDINA domicilié 111 cité de Bezance 63540 ROMAGNAT.

**L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 19 h 56**

Commentaires de la majorité

Commentaire du Conseil municipal du 2 juillet 2008
Groupe majoritaire municipal « Romagnat avec vous »

Parmi les délibérations votées durant ce conseil, deux attirent un commentaire.

La modification de l'article 6 des statuts de Clermont Communauté marque la volonté de la part du Président Serge Godard de réunir autour de lui un groupe de vice-présidents politiquement homogène, conforme à l'image politique de l'agglomération clermontoise, celle d'une communauté urbaine de gauche. Cette modification s'inscrit dans les possibilités offertes par le code qui régit les collectivités territoriales. Elle ne vise en aucun cas à exclure telle ou telle commune puisque toutes restent représentées au bureau de Clermont Communauté, comme Albert Odouard, conseiller municipal délégué à Clermont-Communauté a pris le temps de l'expliquer aux membres du conseil municipal et du public présents. Il s'agit d'une mesure légitime et nécessaire à l'heure où la politique de la droite met en difficulté toutes les collectivités territoriales.

L'acquisition de logements par le CCASS exprime la volonté de l'équipe municipale de développer une politique de logements à finalité sociale sur la commune.

Le droit de préemption est applicable sur tout le territoire de la commune (délibération d'octobre 2007). La délibération prise le deux juillet précise que, dans le périmètre défini, les préemptions se feront pour créer des logements sociaux.

En effet, pour s'appliquer, le droit de préemption (possibilité donnée à la commune d'être prioritaire pour l'achat d'un bien mis en vente) doit s'appuyer sur un projet. Il s'agit de mettre en place une véritable politique de solidarité au profit de nos concitoyens en difficulté.

Les élus du groupe majoritaire municipal « Romagnat avec vous » profitent de ce commentaire pour souhaiter à l'ensemble des Romagnatois de passer d'excellentes vacances et un bel été.

*Commentaire rédigé par M. Serpolay,
Président du groupe majoritaire municipal « Romagnat avec vous »*

Commentaires de l'opposition

Délibérations du Conseil Municipal du mercredi 2 juillet 2008

1. Statuts de Clermont Communauté
 - ✓ Modification de l'article 6 avec exclusion de la règle selon laquelle : « *le Bureau de la communauté d'agglomération comprend un représentant de chaque commune adhérente* ».

Nous votons **CONTRE**. Le fait que chaque commune de Clermont Communauté ne soit plus représentée par un vice président, comme avant mars 2008, est inacceptable.
2. Investissements du CCAS
 - ✓ Le CCAS dispose d'un capital de plus de 600 000€. Son Conseil d'Administration décide d'acheter des logements en bon état, en vue de les louer, par l'intermédiaire d'un prestataire
 - ✓ Le Conseil d'Administration demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'aider dans cette démarche en déléguant ponctuellement son droit de préemption à l'EPF/SMAF

Nous votons **CONTRE**. Il nous semble qu'il fallait pousser plus loin la réflexion, à laquelle nous étions prêts à nous associer afin d'élaborer un projet plus ambitieux pour le plus grand nombre.
3. Rapport annuel 2007, service de l'assainissement
 - ✓ Adoption du rapport établi par la Lyonnaise des Eaux SUEZ

Nous votons **POUR**
4. Commandements
 - ✓ Autorisation donnée au Trésorier Principal de Clermont Ferrand Banlieue

Nous votons **POUR**
5. CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination (infos aux personnes âgées)
 - ✓ Désignation d'une suppléante

Nous nous **ABSTENONS**. Nous aurions souhaité être sollicités
6. Droit de préemption en vue de la création de logements sociaux
 - ✓ Sur le périmètre situé entre la rue Georges Brassens (au nord), le chemin des Caves (à l'est), Champ Chabroux (au sud) et le chemin de la Prugne (à l'ouest)

Nous votons **CONTRE**. Cette délibération risque de faire perdre toute liberté de vente dans le périmètre défini.
7. Intégration de travaux d'éclairage public « chemin de la Bouteille » pour un montant de 2227€.

Nous votons **POUR**.
8. Dénomination de voie
 - ✓ Donner le nom de " Chemin de la Passerelle" à la voie située dans le prolongement du chemin de la Bouteille en direction du nord.

Nous votons **POUR**
9. Subventions
 - ✓ Foyer rural d'Opme : 600€ ; Chant'Opme : 200€ ; Souvenir français : 150€ ; FLEP* : 1028€ ; Romagnat gym* : 288€ ; RTC* : 192€

* dans le cadre du Contrat Educatif Local

Nous votons **POUR**
10. Produits irrécouvrables

Nous votons **POUR**
11. Travaux d'éclairage public divers
 - ✓ Pour un montant de 7500 € HT financés à hauteur de 60% par le SIEG et 40% par la commune + TVA soit 4470€.

Nous votons **POUR**
12. Affaires diverses
 - ✓ Rachat d'une concession simple au prix de 443,88€

Nous votons **POUR**

En fin de Conseil, nous faisons remarquer :

- Que nos noms ainsi que ceux des conseillers de la majorité non délégués, ne figurent pas sur le site Internet de la Mairie ⇒ **Vétusté du site !!!**
- Que contrairement aux commentaires de la majorité, voter l'Abstention à l'égard d'un élu de la majorité n'a rien de particulièrement offusquant.